

Amiante : les agents du Tripode se sentent floués

Les agents de la fonction publique qui ont travaillé au Tripode veulent faire reconnaître leur préjudice. Ils accusent l'administration de freiner la procédure d'indemnisation.

Triste anniversaire

Le 27 février marquera le 6^e anniversaire de la destruction du Tripode, un bâtiment administratif bourré d'amiante. Sa mortelle poussière continue de polluer les débats entre les représentants des 1 800 agents (Insee, affaires étrangères, Trésor public et personnel de restauration) exposés à l'amiante durant une longue période.

La polémique rebondit aujourd'hui, à l'issue d'un comité de pilotage dont les membres de l'intersyndicale des agents sont ressortis ulcérés. « Malgré les promesses des ministres Lagarde et Worth concernent l'indemnisation des agents malades, les suivis médicaux et des études épidémiologiques, on assiste à une véritable régression, constate Francis Judas, membre de l'intersyndicale. Il n'est plus question d'études épidémiologiques et les indemnités ne sont plus accordées à la date de la découverte des signes de la maladie de l'amiante, mais après trois expertises exigées, désormais, ce qui retarde les dossiers de plusieurs mois... »

Traitement à deux vitesses

Les agents du Tripode se sentent doublement pénalisés : « Les personnels sous droit privé ont obtenu une reconnaissance de leur



À l'Insee, hier, les représentants de l'intersyndicale ont informé les agents soutenant la cause des victimes de l'amiante, du blocage des négociations avec l'administration.

préjudice, ceux des Affaires étrangères également... » Pour les agents de l'Insee et des Finances en revanche, « l'administration fait traiter les choses au maximum, afin d'éviter de payer. Nous ne pouvons pas partir à 60 ans, contrairement aux salariés du privé et les agents retraités ne sont pas informés de

leur droit à bénéficier d'un examen au scanner... »

Et maintenant Camborne

Un nouveau cas alimente la colère des agents. « Un récent diagnostic avant travaux de reconstruction à la Cité Camborne (Impôts) vient de révéler la présence d'amiante

dans les sols d'un bâtiment censé avoir été désamianté en 1997. À l'époque, des dalles amiantées ont été recouvertes d'une couche de dalles neutres qu'il faut changer aujourd'hui... » Des agents des Impôts ont refusé d'aller travailler dans ce bâtiment et sont logés provisoirement dans la Tour Bretagne, mais « du personnel reste toujours en poste dans une aile du bâtiment amianté... »

Les syndicats jugent cette situation emblématique des « mensonges d'une administration qui préfère taire la présence d'amiante, que d'informer les personnels... ». Ils ont le sentiment amer « de se heurter à un mur et de s'être fait berné... ». Ils continuent de se mobiliser pour la reconnaissance du Tripode en tant que site amianté (1), la prise en charge des agents exposés ou déjà malades et une étude épidémiologique.

Un film tourné par une réalisatrice nantaise, intitulé *Une tour, de l'amiante, un combat*, sera projeté au cinéma Saint-Paul de Rezé, mercredi 6 avril, à 20 h.

Jocelyne RAT.

(1) La Haute Autorité de santé le considère avec la faculté de Jussieu, comme l'un des deux cas exceptionnels de bâtiments contenant de l'amiante en France.